

Extrait du Registre des délibérations

Conseil Municipal du 24/11/2022 à 18 h 00

Présents :

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Jacques MEYER, Monsieur Philippe DESAINQUENTIN, Madame Geneviève MULLER-STEIN, Monsieur Claude SCHALLER, Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Monsieur Erick CAKPO, Madame Nadine MUNCH, Monsieur Robert ENGEL, Monsieur Stéphane ROMY, Madame Tania SCHEUER, Madame Marion SENGLER, Madame Orianne HUMMEL, Monsieur Laurent GEYLLER, Madame Jennifer JUND, Monsieur Denis BARTHEL, Madame Birgül KARA, Madame Fadimé CALIK, Madame Anne BALLAND-EGELE, Monsieur Denis DIGEL, Madame Frédérique MEYER, Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ, Monsieur Yvan GIESSLER, Madame Emmanuelle PAGNIEZ, Monsieur Jean-Pierre HAAS, Madame Caroline REYS, Monsieur Bertrand GAUDIN, Madame Sylvia HUMBRECHT

Absents ayant donné procuration :

Madame Nadège HORNBECK donne procuration à Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Eric CONRAD donne procuration à Monsieur Erick CAKPO, Madame Mathilde FISCHER donne procuration à Madame Geneviève MULLER-STEIN, Monsieur Lionel MEYER donne procuration à Madame Anne BALLAND-EGELE, Monsieur Guillaume VETTER-GENOUD donne procuration à Monsieur Laurent GEYLLER

Modalités d'attribution des prix et validation du palmarès du concours des Maisons Fleuries 2022 et du tirage au sort des participants à la sortie annuelle

N° DCM_055_2022

Domaine : Délibération
Sous-domaine : Environnement et Cadre de Vie
Service instructeur : Festivités et Vie Associative
Rapporteur : Madame Geneviève MULLER-STEIN

MODALITES D'ATTRIBUTION DES PRIX DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2022

Placé sous l'égide de la Ville, le concours des maisons fleuries a pour objectif premier de permettre aux sélestadiens d'agir sur leur environnement immédiat en embellissant leur cadre de vie et donc celui de la ville. Le concours est ouvert à tous sur inscription préalable. Une commission composée de membres bénévoles entourés du personnel de la Ville gère toute l'organisation de ce concours.

Afin de faciliter l'organisation pratique de la tournée du jury et en tenant compte de l'évolution des réalisations et des analyses du groupe de travail, les participants au concours sont répartis en trois catégories :

- 1^{ère} catégorie : Maison fleurie avec jardin visible de la rue
- 2^e catégorie : Maison individuelle ou logement collectif avec fenêtres, balcons, murs, terrasses fleuries
- 3^e catégorie : Hôtels, restaurants, commerces et bâtiments industriels ou autres fleuris

Pour chacune de ces catégories sont décernés des prix par un jury et selon un barème de notation prédéfini maintenu à l'identique des éditions précédentes :

- Grand prix d'excellence avec félicitations du jury
- Grand prix d'excellence
- Premier prix d'excellence
- Prix d'excellence
- Premier prix d'honneur

- Prix d'honneur
- Prix des fleurs
- Prix d'encouragement

Afin de valoriser l'engagement des participants au concours des maisons fleuries, chaque lauréat ou nominé se voit remettre un diplôme, un lot d'engrais avec une fleur en pot ainsi qu'un bon d'achat d'une valeur définie pour chaque prix obtenu dans chaque catégorie ou de fiches conseils selon la répartition ci-dessous :

- Grand prix d'excellence avec félicitations du jury : 43 euros/bon
- Grand prix d'excellence : 35 euros/bon
- Premier prix d'excellence : 27 euros/bon
- Prix d'excellence : 20 euros/bon
- Premier prix d'honneur : 14,50 euros/bon
- Prix d'honneur : 11,50 euros/bon
- Prix des fleurs : 8 euros/bon
- Prix d'encouragement : fiches conseils

Le maintien de ce principe permet de récompenser et de soutenir le plus de participants possibles, dans l'esprit de ce qui a été mis en place durant les années passées.

Les propositions formulées tiennent compte du budget alloué à l'organisation du concours des maisons fleuries.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe du concours des maisons fleuries 2022 de Sélestat
- d'approuver les modalités d'organisation dudit concours, le barème des prix et les dotations s'y rattachant

PALMARES DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2022

Le jury s'est réuni le lundi 25 juillet 2022 pour effectuer sa tournée et définir ainsi le palmarès du concours de l'édition 2022.

Selon les critères de notation appliqués par le dit jury, plusieurs participants sont éligibles par catégorie et par prix. Chaque participant lauréat est par ailleurs invité à une soirée annuelle de remerciements et de remise des prix, des diplômes et du tirage au sort des participants à la sortie annuelle, soirée fixée au lundi 20 mars 2023.

L'organisation du concours 2022 a été coordonnée par le Service Festivités et Vie Associative de la Ville.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'ensemble du dispositif concernant le concours des maisons fleuries édition 2022, sur la base du palmarès annexé et selon le coût suivant :

- Grand prix d'excellence avec félicitations du jury : 42 lauréats
- Grand prix d'excellence : 54 lauréats
- Premier prix d'excellence : 74 lauréats
- Prix d'excellence : 94 lauréats
- Premier prix d'honneur : 82 lauréats
- Prix d'honneur : 65 lauréats
- Prix des fleurs : 8 lauréats
- Prix d'encouragement : 20 lauréats

Soit 439 lauréats dont 20 prix d'encouragement et 419 bons d'achat pour un coût total de 9.574,50 euros TTC. A cette somme, se rajoute 1.060 € correspondant approximativement à l'achat d'un lot d'engrais et d'une fleur en pot remis à chaque lauréat, soit un total de 10.627,50€.

Ces bons d'achat sont valables auprès de fournisseurs dont la liste sera prédéfinie et utilisables jusqu'au 30 juin 2023.

TIRAGE AU SORT DES PARTICIPANTS A LA SORTIE ANNUELLE DES MAISONS FLEURIES

La Ville de Sélestat prend en charge le coût de billets d'entrée à une manifestation florale dans le cadre d'une sortie annuelle à laquelle sont conviés certains participants au concours des Maisons fleuries, les membres du groupe de travail et les membres du jury.

La liste des inscrits pouvant participer à cette sortie est déterminée comme suit :

- Les participants au concours des Maisons Fleuries se verront remettre un numéro lors de la soirée de remerciement du lundi 20 mars 2023.

Un tirage au sort de 30 numéros, parmi tous les numéros attribués sera effectué en public au courant de la soirée.

A ces 30 numéros, se rajoutent 5 numéros complémentaires en cas de désistement de l'un des 30 premiers gagnants.

Les numéros ainsi tirés au sort donnent droit au porteur du

numéro gagnant de participer à la sortie accompagnée d'une personne de son choix.

Les gagnants se feront connaître le soir même en présentant leur numéro gagnant et en communiquant leurs coordonnées. Un procès-verbal de la liste des gagnants dans l'ordre chronologique du tirage des numéros sera dressé par le Service Festivités et Vie Associative.

- Les bénévoles membres du groupe de travail ainsi que les bénévoles membres du jury ont la possibilité de s'inscrire à la sortie accompagnée d'une personne de leur choix.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avis favorable de la Commission Attractivité et Epanouissement de la Personne réunie le 15/11/2022

- VU** *le Code Général des Collectivités Territoriales,*
- APPROUVE** le principe du concours des maisons fleuries 2022 de Sélestat et ses modalités d'organisation, notamment les trois catégories prévues,
- APPROUVE** le barème des prix prévu et les dotations qui s'y rattachent
- APPROUVE** le principe d'un tirage au sort des participants à la sortie annuelle des maisons fleuries selon les modalités décrites ci-dessus,
- APPROUVE** le palmarès 2022 et le versement des prix aux lauréats dont la liste est annexée à la présente délibération,
- DECIDE** que les prix attribués seront remis sous la forme de bons d'achat le 20 mars 2023,
- PRECISE** que les bons d'achat remis aux lauréats sont utilisables chez les commerçants dont la liste sera

prédéfinie (commerçants en cours de désignation),

S'ENGAGE à inscrire au budget principal 2023 les crédits suivants
en dépenses :
+ 10.630 € chapitre 67 Charges exceptionnelles,
imputation interne 6714-33015

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire

Marcel BAUER

Le secrétaire de séance

Jean-Pierre HAAS



VILLE DE SELESTAT
PALMARES CONCOURS MAISONS FLEURIES 2022
Par ordre alphabétique dans chaque catégorie

GRAND PRIX D'EXCELLENCE AVEC FELICITATIONS DU JURY

1^{ère} catégorie : Maison fleurie avec jardin visible de la rue

BAUER Fabienne, BLIND Lucien, BOLLINGER Philippe, DAMM Mariette, DAVID Lucienne, DONIUS Jean-Claude, ÉGÉLÉ Albert, ERNST-BIHL Christiane, EULERT Théo, FALLER Édouard, FREY Irène, FUCHS Raymond, HIRTZ Martin, JEHL Sylvie, KAMMERER Brigitte, KOHLER Gérard, LESNE André, LOUIS Jean-Jacques, OPPERMANN Roland, REBHUHN Marcel, REBHUHN Christophe, ROMANELLO Irène, SALOMON Jean-Paul, SCHAEDELIN Nathalie, SCHMITH Richard, STIEGLER Marie-Suzanne, WILLMANN Jean-Luc, WINÉ Patrick, WOLF Charles

2^{ème} catégorie : Maison individuelle ou logement collectif avec fenêtres, balcons, murs, terrasses fleuries

BALTHAZARD Gilbert, BLEC Joël, BOURCHEIX Evelyne, BRUNSTEIN Isabelle, GARRIGOS Francis, GROSS Joseph, KELLER Bernard, KRACHER Jean, MARTIN Jean-Michel, PAPIN-GAUGEIN Maryse, SCHWOERTZIG Raymond

3^{ème} catégorie : Hôtels, restaurants ou tous autres commerces et bâtiments industriels fleuris

Au 7^{ème} Art (restaurant), Moon Asia (restaurant)

GRAND PRIX D'EXCELLENCE

1^{ère} catégorie : Maison fleurie avec jardin visible de la rue

BAUER Josiane, BAUER Camille, BAUER Monique-Marie, BETTANGA Jean-Louis, BOHN Jean-Pierre, BRAUN Patrick, BRUNSTEIN Francis, DECKERT Paul, FERRENBACH André, GINDER Bernadette, GROSSHANS Paul, GUIOT Christiane, HAUSS Laurent, HERZOG Bernadette, KRACHER Chantal, KROETZ-KELLERER Marie-Rose, LORBER Charles, LOUX Josiane, LUBNAU Erna, MAGNANENSI François, MERTZ Bernard, MOOKEN Armoogum, PEETERS Jean, PETROVIC Josiane, RELINGER Alfred, ROHMER Christian, SCHLAEDER Henri, SCHUNCK Maud, STOCK Marguerite, TREIBER Christian, VETTOR Oscar, VOGEL Yves

2^{ème} catégorie : Maison individuelle ou logement collectif avec fenêtres, balcons, murs, terrasses fleuries

ANNAHEIM Jean, BANNWARTH Marie, BERGEAT Yvette, BERTSCH Dominique, BILGER Jeanne, BOCKSTALLER Rolande, DICKELY Gaby, DIETSCH Christian, FREY Anne-Marie, HALLOT Jean-Claude, HEINRICH Sonja, KUGLER Jeanne, LEHMANN Alice, LUBNAU Elisabeth, MEYER-OTZENBERGER Marie-Christine, MICHEL David, MURER Henri, SCHANDELMAYER Christine, SCHNEIDER Marie-Rose, STRAUB Gertrude

3^{ème} catégorie : Hôtels, restaurants ou tous autres commerces et bâtiments industriels fleuris

Au Pied de Bœuf (restaurant), Le Tigre (bar)

PREMIER PRIX D'EXCELLENCE

1^{ère} catégorie : Maison fleurie avec jardin visible de la rue

BAUMEIER Simone, BOUVIER Michel, BRUNSTEIN Hélène, BRUNSTEIN Louis, BRUNSTEIN Roger, BUCHMULLER Marie-Thérèse, Communauté des Sœurs de Ribeauvillé, DURRY Robert, ÉGÉLÉ Auguste, EISENMANN Charles, ENNESSER Etienne, Famille Missionnaire « Notre Dame », FICTOR Brigitte, GERBER Nicole, GOLLING Stéphanie, HAUSSER Robert, HEINTZ Colette, HUMBERT Jacqueline, JEHL Danijela, KIENY Germaine, KOEHLER Bernard, KUHN Florence, LAEMLIN Robert, LAURICELLA Agnès, MARTINS Fatima, RAFFATH Gérard, RIEHLING Denis, ROCHA Philomène, RUHLMANN Pierre, SCHLECHT Marguerite, SEYLLER Jean-Claude, STAHL Marcel, STEIB Jacqueline, STINNER Willy, STUDLER Christelle, WINTER Carole

2^{ème} catégorie : Maison individuelle ou logement collectif avec fenêtres, balcons, murs, terrasses fleuries

BONNEAU Nicole, COLLET Sylvie, DANY Monique, DEVEAUX Christine, DONTENVILLE Daniel, GERBER Sieglinde, HAAS Claudine, HUFFSCHMIDT André, JACOB Dominique, JULLY Marie-Claude, KRAEMER Francis, LIGNER Carine, LOISEAU Pierre, MEISTERTZHEIM Liliane, MOUILLÉ Marie-Agnès, MOUILLERON Elisabeth, MUNAR Jean-Manuel, NAEGEL Patricia, OPPERMANN Jean-Marc, OPPERMANN Maryse, PETERMANN Véronique, SAROUAOU Rachid, SCHOEPFF Liliane, SENGLER Daniel, SOREL Isabelle, TALI Kahina, VOLTZ Claude, WEBER Jean-Jacques, WOLF Joseph

3^{ème} catégorie : Hôtels, restaurants ou tous autres commerces et bâtiments industriels fleuris

Le CG (restaurant), CHEZ YOUPEL (brasserie), GILLMANN (bijouterie), HURSTEL-KOENIG (boulangerie), LE JARDINIER (jardinerie), PFISTER (jardinerie), ROELLY Jean-Louis (bijouterie), SUHNER (boulangerie), VILLE DE REIMS (restaurant)

PRIX D'EXCELLENCE**1^{ère} catégorie : Maison fleurie avec jardin visible de la rue**

BACAER Marie-Josée, BAUER Alexandre, BAUER Paul, BOEHRER Paul, BRAUN Betty, BROCHET Christophe, BRUNSTEIN Valérie, CAMPANALE Thomas, CASPAR Michelle, CUTILLO Marie-Jeanne, DANNER Marie-Madeleine, DEMOUGEOT André, DILLESEGER François, DREANNIC Brigitte, DUCHON Patrick, DURRY Pascal, EHRHARDT Eliane, FILIN Elisabeth, GÉNY Frédéric, GÉNY Léonie, GRANDIDIER Marguerite, GRASSLER Antoinette, GRIMM Gérard, GRUSCHWITZ Annie, HALTER Renée, HERBRECH Aline, HIHN Blandine, HIHN Odile, HOLL Patricia, JEHL Marie-Claude, LOTZ Bernard, MANNHART Michel, MATHIS Claude, MAURER Nicole, MERTZ Tania, MEYER Daniel, MUNSCH Jean-Jacques, NAEGELEN Marthe, PFISTER Christiane, RUHM Eliane, SCHENCK Anne, SCHENCK Gérard, SCHOEPFF Annie, SCHUNCK Josiane, SEGARRA Robert, STOCKY Thérèse, TARABLE René, WIEDENHOFF Stanislaw, WILL Nathalie, WINÉ Christian

2^{ème} catégorie : Maison individuelle ou logement collectif avec fenêtres, balcons, murs, terrasses fleuries

ANGLADE Jean-François, ARMBRUSTER Josiane, BAUMGARTNER Joëlle, BLIND Alfred, BOLLINGER Delphine, CONRATH Liliane, DELAPLACE Bernadette, DEMOUGEOT Marie-Anne, DETTWEILER Jacqueline, DETTWEILER Marc, DI REDA Brigitte, DJERIBI Annie, FROMMER Christelle, FRUTIERE Carole, GOMES Mireille, GOURGUES Heidrum, HURIEZ Alain, JEHL Steve, KAISER Gérard, KEMPF Justine, KNOEPFLI Elisabeth, KUS Ursula, LOUX Geneviève, MUHLACH Jeannette, PHILIPPI Roland, POUSSANT Nadia, RAFFATH Jean, REINLING Anne-Louise, REMY Julien, RIEHLING Marie-Odile, ROUX Thierry, SCHNEIDER Christine, SCHRÖTER Patricia, SCHWARTZ Monique, WEIBEL Christian, WILHELM Malika

3^{ème} catégorie : Hôtels, restaurants ou tous autres commerces et bâtiments industriels fleuris

Au Bon Pichet (restaurant), CINECITTA (restaurant), GRBIC MOTOCULTURE, Hôtel IBIS, KOENIG (boucherie), Le FOURNIL (boulangerie), TROC CAFÉ (restaurant), WURGEL Electric - Auto

PREMIER PRIX D'HONNEUR

**

1^{ère} catégorie : Maison fleurie avec jardin visible de la rue

ALISON Christian, BASSMAJI Georges, BOHN Elisabeth, BRIGNATZ Pascal, BRUNSTEIN Marie-Madeleine, CINKILIC Mélanie, DANNER Patrice, DILLESEGER Alice, DURGETTO Roger, EBER Solange, ENGEL Huguette, FORJONNEL André, FREY Pascal, GERMAIN Claudine, GOJON DIT MARTIN Catherine, GRZEGRZULKA Marion, HALLOT Julien, HAUSSER Ludovic, HEINIMANN Jean, HERNANDEZ Ricardo, HERZOG Richarde, HIHN Monique, HUMBEL Marthe, KANNENGIESER Frédéric, KOCA Ozbeck, KOHLER Nathalie, KUSTNER-RIEFFEL Nadine, LHOTTE Christian, LIEHN Frédéric, MAGNANENSI Nathalie, MECHMOUM Khadija, MUHIC Senad, REINBOLD Monique, ROUSSEL Maurice, SCHAECK Lucienne, SCHMITT Roland, SCHWEIGER Gérard, SENGLER André, TROMSON Jean-Paul, VITTE Gabrielle

2^{ème} catégorie : Maison individuelle ou logement collectif avec fenêtres, balcons, murs, terrasses fleuries

BACKERT Roger, BAUR Gilles, BERNHARD Claudia, BINNER Martine, BOULANGER Georgette, BOURDIN Simone, BURGEL Aimé, COLLIN Violette, DEGOUT Sylvie, DIRRINGER Céline, DREANNIC Sandrine, FERREIRA José, GÉNY Alexandre, GUICHARD Jocelyn, HENRY Michèle, HILS Alain, KEMPF Patrick, KOKU Ava, LIEBES Sabine, MASSON Patrick, MUCKLY Berthe, OTTENWAELDER Jocelyne, RAUSCHER Pierrette, REISS Charlotte, RISSER Michel, SCHULTZ Victor, SCHWOERER Didier, SCHWOERTZIG Jeannine, SEYER Thierry, SIGWALT Mireille, STOCKY Gilles, STOTZ Marguerite, TAGAND Solange, TAGLAND Edith, THIERY-GALAND Estelle, VEGNADUZZI Christiane, VINCENDEAU Nicole, WEIBEL Brigitte, WILL Martine

3^{ème} catégorie : Hôtels, restaurants ou tous autres commerces et bâtiments industriels fleuris

ENGEL Arnaud, Maisons du Dr OBERKIRCH, OBERST Claude, VINS ÉDOUARD FALLER (brasserie)

PRIX D'HONNEUR

*

1^{ère} catégorie : Maison fleurie avec jardin visible de la rue

BACHER Eliane, BARTHEL Raymonde, BERNHARD Lionel, COMAU Joséphine, COTIN Denise, COUTY Nicolas, DOCHTER Joséphine, DREYER Ginette, EHRHART Audrey, ENGEL René, ERHARD Jacqueline, GALINDO Catherine, GIMFELD Jean-Marie, HOLTZ Yvette, IMBS Clément, KERN Charles, KOLB Philippe, LAUFFER René, LE LANN Yannick, LIBIS Annie, LOSSER Marie, MALAISE Catherine, NEIGERT Martine, NORTH Jean, PFISTER Rémy, PFRIMMER Bernard, SCHALLER Claude, VURPILLOT Jean-Luc, YILDIRIM Haci Osman

2^{ème} catégorie : Maison individuelle ou logement collectif avec fenêtres, balcons, murs, terrasses fleuries

ALLAOUI Malika, ANNA Roland, BASTUG Céline, BEIN Chantal, BELLOT Claudine, BERGER Monique, BERTSCH Josiane, BRAEUNER Danièle, BURTÉ Josette, FUCHS Cindy, GARGOWITSCH Maeva, GODINO Brigitte, HAAG Charles, HODZIC Ferida, JAEGLER Fernande, LACK-ALLAOUI Danielle, LENZ Fanny, LUBA Vivian, MONA Aurélie, MUNAR Julien, NEUROHR Myriam, NOEL Mireille, NOELLENBURG Jérôme, RIHN Liliane, ROTUREAU Denise, SALIOU Madeleine, SCHAEFFER Claude, SCHWOERTZIG Marie-Rose, SENGLER Jacques, STINNER Anny, WACH Elisabeth, WEHRLE Francine

3^{ème} catégorie : Hôtels, restaurants ou tous autres commerces et bâtiments industriels fleuris
Atelier du Kebab (restaurant), LE TACOS (restaurant), MAISON ROUGE (habilleur)

PRIX DES FLEURS

1^{ère} catégorie : Maison fleurie avec jardin visible de la rue
FUCHS Anne, MEYER Michèle, WIRTH Élodie

2^{ème} catégorie : Maison individuelle ou logement collectif avec fenêtres, balcons, murs, terrasses fleuries
DIEBOLT Nicolas, LEROMAIN Marie-Rose, REINHARDT Agnès, REMETTER Nathalie, SCHMITT Elisabeth

PRIX D'ENCOURAGEMENT

1^{ère} catégorie : Maison fleurie avec jardin visible de la rue
CORNEILLE Michel, ENGEL Philippe, GOLLING Heidemarie, KOBLOTH Anne, LIGNER Mariette, RIPOLL Patricia, SCHREIBER Marie-Thérèse

2^{ème} catégorie : Maison individuelle ou logement collectif avec fenêtres, balcons, murs, terrasses fleuries
BOETTEL Danielle, DEGARDIN Josiane, ELSAESSER Arlette, FORJONNEL Henri, LATRECH Rabah, MEYER Fernand, ROMANUS Christine, SALOMON Arnaud, SUVALIJA Adela, TREIBER Anaïs, TREIBER Mélanie, TROTZIER Gérard, ZUMSTEG Alain

MERCI A TOUS.